



MAIRIE DE CHANAC

Envoyé en préfecture le 12/04/2024

Reçu en préfecture le 12/04/2024

Publié le

ID : 048-214800393-20240326-D_2024_039-BF



Note de présentation brève et synthétique du compte administratif 2023 Budget ECOLES

L'article L.2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle est disponible sur son site internet.

Pour mémoire, le compte administratif :

- est établi en fin d'exercice par le maire,
- est le bilan financier du budget annexe Ecoles Périscolaire. Il rend compte des opérations budgétaires exécutées,
 - rapproche des prévisions budgétaires inscrites au budget primitif les réalisations effectives, en dépenses et en recettes pour les deux sections,
 - se présente de la même manière que le budget pour permettre la comparaison et présenter les résultats comptables de l'exercice.

Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 30 juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice et transmis au représentant de l'État dans un délai de 15 jours maximum après la date limite de vote.

Il se compose de deux sections distinctes :

- la section de fonctionnement qui concerne l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des écoles.
- la section d'investissement qui retrace les opérations non courantes, ponctuelles, de nature à modifier le patrimoine de la commune.

Contrairement à un budget qui doit être équilibré (dépenses = recettes pour chaque section), le compte administratif fait ressortir des écarts entre les dépenses et les recettes de chaque section, son objectif est de dégager les résultats de l'exercice en sachant que les informations qui y figurent sont concordantes avec celles présentées par le trésorier dans son compte de gestion.

Le compte administratif 2023 du budget annexe Ecoles Périscolaire a été voté le 26 mars 2024 par le conseil municipal afin de reprendre les résultats au budget primitif 2024.

1. La section de fonctionnement

1.1 Résultat

a) Résultats de fonctionnement pour l'année 2023

| | | |
|----------------------------|---|--------------|
| Recettes de fonctionnement | | 426 744,49 € |
| Dépenses de fonctionnement | - | 390 100,79 € |
| Résultats de l'année 2023 | | 36 643,70 € |

1.2 Analyse

Les dépenses de fonctionnement :

Les dépenses de fonctionnement regroupent toutes les dépenses de gestion courante nécessaires au bon fonctionnement des écoles notamment :

1) Les charges à caractère général (chapitre 011)

Ce chapitre contient toutes les dépenses relatives au bâtiment de l'école publique, à l'électricité, aux combustibles, aux denrées alimentaires, aux achats de petits matériels et d'entretien courant, aux fournitures scolaires, contrats de maintenance et prestations de services, aux analyses alimentaires, aux assurances, aux frais de télécommunication...

Pour 2023, les dépenses au sein de ce chapitre s'élèvent à 133 351.47 €, soit un écart par rapport à nos prévisions de 28.53 €.

2) Les dépenses de personnel (chapitre 012)

Ces dépenses s'élèvent à 145 245.80 € pour l'année 2023. Elles consistent au remboursement du budget principal qui prend en charge mensuellement l'ensemble des salaires tous services confondus.

3) Les autres charges de gestion courante (chapitre 65)

Ce chapitre regroupe les forfaits par élèves et pour les activités pédagogiques versés à l'école Marie Rivier, les activités pédagogiques de l'école publique, les subventions versées aux associations de parents d'élèves. Ces charges s'élèvent à 110 451 €.

4) Les charges financières (chapitre 66)

Ces charges concernent les intérêts des emprunts pour un montant de 936.52 €.

5) Les charges exceptionnelles (chapitre 67)

Titres annulés sur exercices antérieurs pour un montant de 116 €.

Récapitulatif des dépenses de fonctionnement

| Chapitres | Intitulés | CA 2022 | CA 2023 | Variation |
|-----------|------------------------------------|--------------|--------------|-----------|
| 011 | Charges à caractère général | 105 717.54 € | 133 351.47 € | 26 % |
| 012 | Charges de personnel | 145 005.22 € | 145 245.80 € | 0 % |
| 65 | Autres charges de gestion courante | 118 352.85 € | 110 451.00 € | -7 % |
| 66 | Charges financières | 1 186.86 € | 936.52 € | -21 % |
| 67 | Charges exceptionnelles | - € | 116.00 € | 11600 % |
| | Total des dépenses | 370 262.47 € | 390 100.79 € | 5 % |

Les recettes de fonctionnement :

Les recettes peuvent être classées en plusieurs catégories selon leur origine :

- Les produits des services
- Les dotations et participations
- Les produits exceptionnels

1) Les produits des services (chapitre 70)

Les produits pour un montant de 39 200,50 € en 2023 proviennent de la facturation de la cantine et de la garderie de l'école publique, et le reversement de l'OGEC Marie Rivier pour la cantine.

2) Les dotations et participations (chapitre 74)

Comprend le FCTVA fonctionnement, la participation de l'État pour la tarification sociale (repas à 1 €), pour l'organisation d'un service minimum d'accueil le 7/3/23, et la participation des communes du service commun en fonction du nombre d'élèves de leur territoire, le reversement des annuités d'emprunt par le budget principal. Ces produits s'élèvent à 367 323,99 €.

Récapitulatif des recettes de fonctionnement

| Chapitres | Intitulés | CA 2022 | CA 2023 | Variation |
|--------------------|-----------------------------|--------------|--------------|-----------|
| 002 | Excédent antérieur reporté | 54 316.85 € | 20 220.00 € | -63 % |
| 70 | Produits des services | 30 093.25 € | 39 200.50 € | 30 % |
| 74 | Dotations et participations | 325 280.48 € | 367 323.99 € | 13 % |
| 77 | Produits exceptionnels | 620.76 € | - € | -100 % |
| Total des recettes | | 410 311.34 € | 426 744.49 € | 4 % |

2. La section d'investissement

2.1 Résultat

a) Résultats d'investissement pour l'année 2023

| | | |
|---------------------------|---|-------------|
| Recettes d'investissement | | 23 811.97 € |
| Dépenses d'investissement | - | 41 392.45 € |
| Résultats de l'année 2023 | - | 17 580.48 € |

b) Excédent ou déficit à reporter au budget primitif 2024

Déficit d'investissement à reporter : 17 580.48 €

c) Solde des restes à réaliser 2023 :

En dépenses 2 345.43 € et en recettes 0 €.

2.2 Analyse

Les dépenses d'investissement :

Ce sont des dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité et le remboursement du capital des emprunts contractés.

Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de réalisation de travaux.

1) Emprunts et dettes assimilées (chapitre 16)

Le remboursement du capital de la dette s'élève à 8 954,01 € en 2023.

Pour mémoire, la commune a contracté deux emprunts à taux fixes, auprès de la Caisse d'Épargne.

Le capital global restant dû au 31 décembre 2023 est de 20 069.99 €.

2) Chapitres 21 et 23

Les principaux investissements réalisés en 2023 sont les suivants :

- installation d'une poignée à code, joint anti pince doigt et divers
- travaux pour la mise aux normes radon (extraction mécanique)
- installation d'un jeu

Les recettes d'investissement :

Ces recettes englobent les ressources propres, les recettes perçues liées aux projets d'investissement retenus et, si besoin, les emprunts nouveaux.

Pour l'année 2023, les recettes d'investissement s'élèvent à 23 811,97 € et concerne le FCTVA sur investissement, le versement d'une subvention du Département pour la mise aux normes radon.

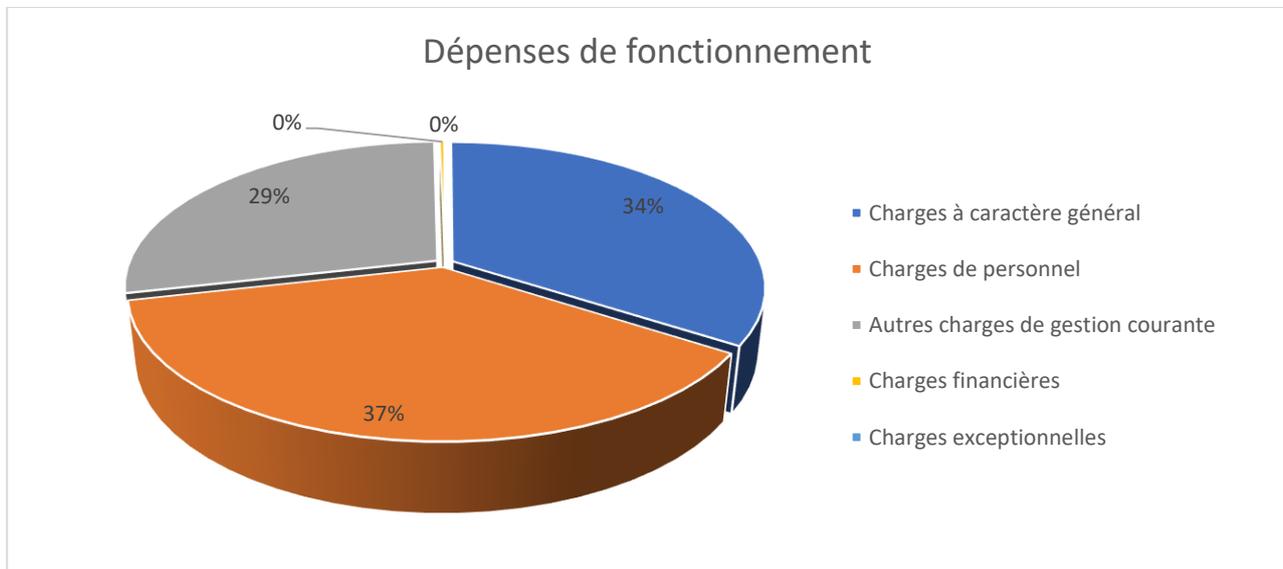
Vue d'ensemble de la section d'investissement

| DEPENSES | | | RECETTES | | |
|-----------|-----------------------------|-------------|-----------|---------------------------------|-------------|
| Intitulés | | Montant | Intitulés | | Montant |
| 001 | Déficit antérieur reporté | 11 229.81 € | 10 | Dotations fonds divers réserves | 20 856.97 € |
| 16 | Remboursement d'emprunts | 8 954.01 € | 13 | Subventions d'investissement | 593.00 € |
| 21 | Immobilisations corporelles | 10 860.07 € | 13 | Subventions d'investissement | 2 362.00 € |
| 23 | Immobilisations en cours | 10 348.56 € | | | |
| Total | | 41 392.45 € | Total | | 23 811.97 € |

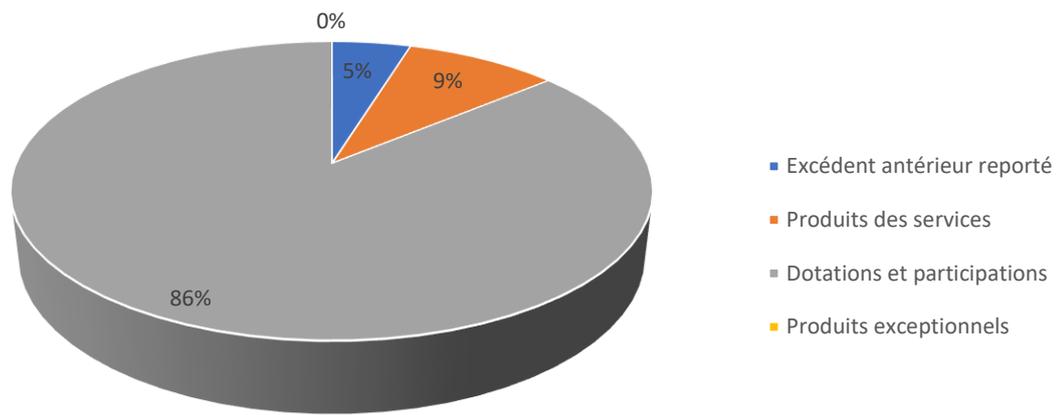
3. Les données synthétiques du compte administratif – Récapitulation

a) Recettes et dépenses :

Section de fonctionnement :

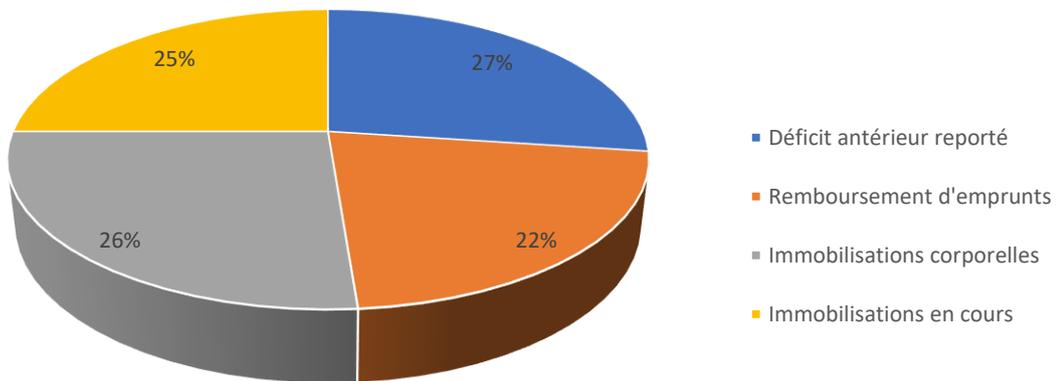


Recettes de fonctionnement

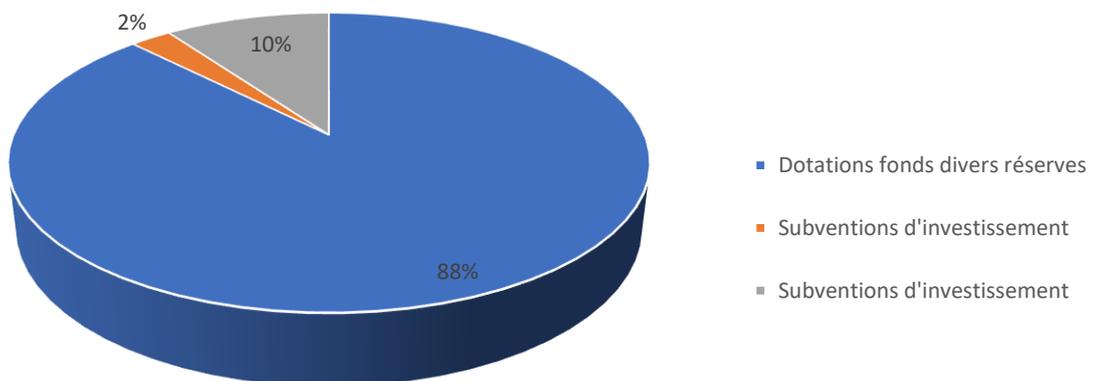


Section d'investissement :

Dépenses d'investissement

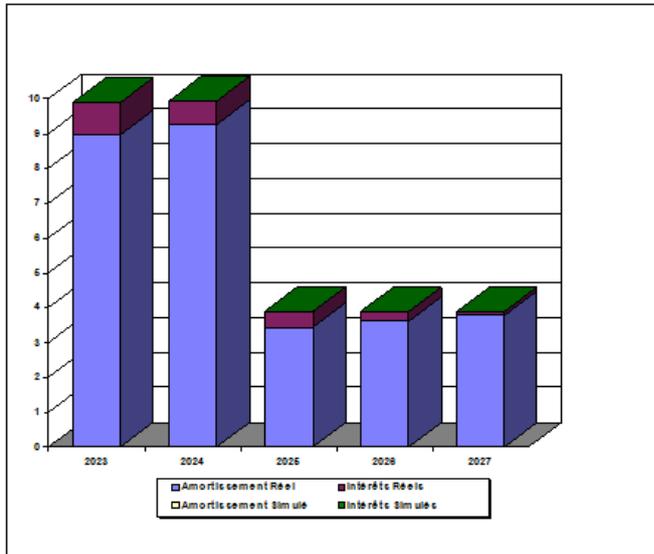


Recettes d'investissement



b) Etat de la dette

COURBE DE REMBOURSEMENT DES ANNUITES



DETTE PAR TYPE DE TAUX

